

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de CHATENOIS

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Séance du 6 juillet 2023

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 22

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST,
Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Adjoints au Maire
M. Daniel BROCKER, M. Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette
SYLVESTRE, MM Jean-Paul BARTH, Pascal HELDE, Mme Nadine
GUTHAPFEL, Mme Sandrine DEMAY, M. Denis WACHBAR, Mme Sabrina
DUSSOURD, Mme Lysiane STENGER, Mme Claire-Catherine BRUN, M. Jean
LACHMANN, M. Eric BRUNSTEIN, Mmes Anne-Catherine DORIDANT,
Bénédicte SADOWNICZYK, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

Absents excusés :

7. Anne HEUBERGER donne pouvoir à Nadine GUTHAPFEL
13. Christophe ELSAESSER donne pouvoir à Christine GILL
15. Michel GOETTELMANN donne pouvoir à Stéphane SIGRIST
21. Amandine MARTIN
22. Axèle EBELIN donne pouvoir à Christian OTTENWAELDER

Absents :

10. Budget – Finances – Développement économique – Elections – Personnel administratif - Tourisme

RAPPORTEUR : M. BOHN

10.4. Recrutement apprentie en communication niveau Master

DELIBERATION 06072023/12

L'année d'apprentissage de Doriane Knab au sein du service communication a été couronnée de succès et a permis de renforcer le service et de gérer les nombreux nouveaux projets.

Mme Knab souhaite continuer au niveau Master et a candidaté auprès de la mairie de Châtenois pour effectuer son apprentissage.

Compte tenu des nombreux projets de la commune, le Maire propose de le recruter comme apprentie communication pendant ses deux années de Master.

Tous les coûts pédagogiques sont pris en charge par le CNFPT, au titre de la cotisation apprentissage due par les collectivités.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de recruter une apprentie communication niveau Master du 05/09/2023, au 31/08/2025.

FIXE la durée de service à 35h, rémunérée au % de SMIC en vigueur en fonction de l'âge de l'apprentie.

ACCEPTTE la participation de l'Etat et du CNFPT.

PRECISE que les crédits sont inscrits au BP2023.

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (Mme DEMAY)

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

Châtenois, le 11 juillet 2023

Luc ADONETH
Le Maire,

Sabrina DUSSOURD
Le secrétaire de séance,

